

Accord REC : pas d'accord !

Le **SNECA** ne
signera pas !



Le **SNECA** est favorable à une REC unique complétée par une REC individuelle qui viendrait en complément. Elle valorise davantage toutes les performances d'une même agence (à contrario des RCI/RCP très limités)

Mais la Direction n'a pas entendu les propositions du **SNECA** relatives à la nouvelle REC :

La revalorisation de la base REC de 12 % : à hauteur de l'inflation, tandis que l'enveloppe n'a pas évolué depuis 2022
= Perte de pouvoir d'achat

La prise en considération de la pesée personnelle des salariés plutôt que la PCE pour le calcul de la REC.

La prise en compte des effectifs réellement présents dans l'équipe pour le calibrage des objectifs :

→ Création d'une équipe volante pour compenser les absences :

- Améliorations des conditions de travail,
- Atteinte des objectifs,
- Satisfactions clients.

Concernant le souhait de la direction d'insérer une REC individuelle, le **SNECA** accepterait qu'elle représente une part de 10 % par rapport à une base 100%, à condition d'intégrer des objectifs qualitatifs et pas seulement quantitatifs.

Enfin, le **SNECA** était favorable aux propositions de la Direction si ce n'est sur la revalorisation des barèmes REC !

AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTERET DE NOS ADHERENTS ET DES SALARIES.

Les visages du SNECA Finistère au CSE



7, route du Loc'h
29000 QUIMPER

finistere.sneca@gmail.com

Suivez-nous :



<https://finistere-sneca.fr/>



SNECA Finistere

Section FINISTÈRE - 829

finistere.sneca@gmail.com

BULLETIN D'ADHESION 2025

Mme/ M. **PRENOM** : _____ **NOM** : _____
 Date de naissance : _____
 Adresse personnelle : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 N° de téléphone **portable personnel** : _____
E-mail personnel : _____ @ _____
 Date d'entrée à la CR : _____ Fonction (métier) : _____
 Classe : _____ Niveau de classification (RCE) : Position _____
 Lieu d'affectation : Siège / Service _____ GIE-FILIALE Site _____
 Réseau : Agence _____

Niveau classification		Prélèvement trimestriel	Cotisation annuelle	Réduction impôts	Cotis annuelle nette
<input type="checkbox"/>	D5	24,50 €	98,00 €	64,68 €	33,32 €
<input type="checkbox"/>	E6-F7	29,00 €	116,00 €	76,56 €	39,44 €
<input type="checkbox"/>	F8-F9	33,50 €	134,00 €	88,44 €	45,56 €
<input type="checkbox"/>	G10-G11	40,00 €	160,00 €	105,60 €	54,40 €
<input type="checkbox"/>	H12-H13	46,50 €	186,00 €	122,76 €	63,24 €
<input type="checkbox"/>	I14-I15	53,50 €	214,00 €	141,24 €	72,76 €
<input type="checkbox"/>	J16-J17	57,50 €	230,00 €	151,80 €	78,20 €
<input type="checkbox"/>	Retraité TAU	18,50 €	74,00 €	48,84 €	25,16 €
<input type="checkbox"/>	Retraité RM	27,00 €	108,00 €	71,28 €	36,72 €
<input type="checkbox"/>	Arrêt de Longue Durée*	15,50 €	62,00 €	40,92 €	21,08 €

Je reconnais avoir été informé(e) que ma cotisation syndicale annuelle est payable par prélèvements trimestriels, qu'elle sera renouvelée par tacite reconduction, et qu'elle pourra évoluer en cours d'année, en cas de changement de situation professionnelle conformément aux dispositions de notre règlement intérieur général. Elle pourra également être revalorisée chaque année du coût de l'inflation (source Indice CASA - Indice des Prix à la Consommation total) et de l'évolution de la quote-part reversée à la CFE-CGC. Je conserve néanmoins le droit de la dénoncer à tout moment (tout trimestre entamé sera dû) conformément aux statuts du SNECA.

En ma qualité de débiteur du mandat SEPA, j'autorise le SNECA à envoyer les instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions du SNECA. (Je joins mon IBAN au bulletin)

Les données collectées vont servir à la réalisation de nos activités syndicales y compris administratives (fichiers adhérents, inscription aux formations, tenue de réunions/colloques/événements, cotisations...). La base légale de leur traitement est l'intérêt légitime, car elles nous permettent de mettre en œuvre nos activités syndicales au service de nos adhérents, mais aussi de l'ensemble des salariés conformément à la notion de représentativité syndicale. Le recueil de ces données est obligatoire, notamment en ce qu'elles nous permettent d'animer notre réseau syndical sans quoi il nous serait impossible de mener à bien notre activité et de procéder à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatisé, éventuellement à l'aide d'un sous-traitant moyennant les garanties appropriées, et ne sont pas commercialisées. Nous les conservons en base active tout au long de l'adhésion, puis pendant deux ans à compter de la perte de qualité d'adhérent. Intervient ensuite leur archivage intermédiaire pour une durée de trois ans. Elles sont alors détruites. **Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et à la limitation du traitement en nous écrivant à : dpo@sneca.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.**

En adhérent, j'accepte que mes données personnelles et syndicales soient communiquées aux structures d'affiliation CFE-CGC (syndicales, fédérales et confédérales) afin de permettre la réalisation de nos activités syndicales et d'administration interne (fichiers adhérents, inscription aux formations, colloques/événements, état des paiements de cotisations...).

*Arrêt de Longue Durée : au moins 6 mois consécutifs, par analogie avec l'art. 23 de la Convention Collective Nationale qui prévoit un maintien de salaire entier durant cette période.

A _____ Le _____ Signature